

Cartographie du zonage réglementaire

Echelle : 1/5000

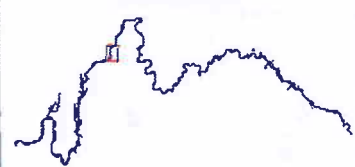
Planche n°27



La cote de référence, au sens du règlement du PPRI, correspond à la cote de crue centennale interpolée entre deux profils, augmentée de 30 cm

Légende

- Zone bleu clair
- Zone bleu foncé
- Zone rouge
- 250.00 Cote de la crue centennale au droit du profil
- Principales routes inondées
- Limite de commune
- Seuils, barrages
- Réseau hydrographique



Localisation



Mai 2008
XG053/Agd